



PETERSBACH

# BULLETIN COMMUNAL 2018

" S PETERSCHBÄCHER BLAEDDEL "



☎ 03 88 70 45 61

Fax : 03 88 70 48 43

mairie.petersbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du  
secrétariat de la Mairie :

Lundi	13h30 - 17h30
Mercredi	8h - 12h
Jeudi	18h - 20h
Vendredi	13h30 - 17h

Bienvenue sur le site de Petersbach



**Consultez le site internet de la commune**

**[www.petersbach.fr](http://www.petersbach.fr)**



# ETAT CIVIL 2017

## *Décès*

## *Naissances*

WILLIG Léonore le 3 février  
 WENDLING Thomas le 11 février  
 JUNG Lucas le 9 avril  
 BRISBOIS Abigail le 14 mai  
 MULLER Evannah le 10 août  
 MEUNIER Arya le 29 septembre  
 CRONIMUS Carl le 23 octobre



## *Mariage*

SERFASS Amandine & NICKLAUS Patrice,  
 le 30 septembre

LEYENDECKER née ZIELINGER Erna, 79 ans  
 MULLER Rodolphe, 73 ans  
 SCHEUER née BURCKHARDT Helga, 73 ans  
 GANGLOFF Marc, 62 ans  
 SCHMITT née ENSMINGER Tania, 49 ans  
 REINBERGER Irma, 92 ans  
 HELMSTETTER Irène, 85 ans  
 LETSCHER Louise, 87 ans  
 KELLER Konrad, 87 ans  
 BERNHARD Yvonne, 89 ans  
 SCHMITT Amélie, 81 ans

## Grands anniversaires 2017

### 80 ans :

- 26 janvier, GEYER Huguette
- 11 février, DECAMPS Nicole
- 9 mars, BRIWA Astride
- 3 mai, JUNG Anne
- 1<sup>er</sup> août, ADAM Lydia
- 29 septembre, BIEBER Eliane
- 28 novembre, JUNG Gérard

### 85 ans :

- 2 janvier, HELMSTETTER Elisabeth
- 16 avril, WEIBEL Lucie
- 2 septembre, JANES Ella
- 3 octobre, BERON Erwin
- 22 décembre, HOFFMANN Alfred

### 90 ans et + :

- 9 février, WERNER Paul, 90 ans
- 19 mars, ZIMMERMANN Louis, 90 ans
- 22 avril, REINBERGER Irma, 92 ans
- 10 août, GRIEBEL Georgette, 93 ans
- 5 septembre, ZIELINGER Nelly, 91 ans
- 20 octobre, KUHN Georgette, 90 ans
- 29 novembre, WERNER Irène, 90 ans

### **Le Mot du Maire**

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Ce bulletin communal 2018 vous apportera comme celui de 2017 des renseignements pratiques et utiles ainsi que des informations sur la vie de notre village et de ses associations.

Comme vous pourrez le constater, la commune continue d'investir dans l'aménagement, le réaménagement et l'entretien des infrastructures et du patrimoine communal dans la mesure de ses possibilités financières, tout en maîtrisant son endettement.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toutes autres informations ou renseignements.

Le Maire, SCHMITT Christian

# TRAVAUX

## Travaux réalisés en 2017

- Réaménagement de la rue Principale (RD 183), de la rue des Champs et de la rue des Prés.
  - La mise en souterrain du réseau téléphonique, de la fibre optique et de l'éclairage public est terminée dans les 3 rues. La pose des nouveaux lampadaires est en cours.
  - L'extension des réseaux d'assainissement pluvial a été réalisée dans la rue des Champs et dans la rue des Prés.
  - Concernant les travaux de voirie, les bordures ont été posées dans les 3 rues. Les enrobés définitifs ont été posés dans la rue des Champs et dans la rue des Prés. Dans la rue Principale une première couche d'enrobés de 5 cm a été posée, la couche définitive de 3,5 cm sera posée en fin de chantier.



- Travaux d'entretien des bâtiments communaux.
  - Ravalement des façades de la bibliothèque (crépi + peinture) pour un montant de 9 366,00 € HT.
  - Rénovation intérieure complète du logement du rez-de-chaussée au 2 rue Principale et pose d'une VMC au 4 rue Principale. Coût de ces travaux : 30 500,00 € TTC
  - Concernant les 7 logements appartenant à la commune, il en reste 1 à rénover entièrement.



- Achat du bâtiment au 5 rue Principale (ancien restaurant à l'Agneau) pour un montant de 50 000,00 €. La destination future de ce bâtiment n'est pour le moment pas encore définie.
- La société Rosace a, pour le compte de la Région Grand Est, fait les travaux pour le déploiement de la fibre optique. Ces travaux n'auront aucune incidence sur les finances communales, le coût des prises individuelles (175,00 € la prise) étant pris en charge par la communauté de communes Hanau – La Petite Pierre.



- Concernant le lotissement « Les Vergers » qui compte 28 parcelles : après les 6 lots déjà vendus en 2015-2016, 3 autres lots ont été vendus en 2017, soit 9 au total pour un montant de 246 417,00 € HT. 5 maisons ont été construites et 3 autres sortiront de terre au courant de cette année.  
Dernière minute :  
Le 10<sup>ème</sup> terrain (lot 17) va être vendu prochainement.

## Travaux prévus en 2018

---

- Poursuite des travaux de réaménagement de la rue Principale (RD 183), de la rue des Champs et de la rue des Prés.
  - Aménagement des trottoirs avec la pose d'une couche d'enrobés et des accès vers les maisons.
  - Aménagement de 4 plateaux ralentisseurs, 2 dans la rue Principale, 1 dans la rue des Champs et 1 dans la rue des Prés.
  - Pose de la 2<sup>ème</sup> couche d'enrobés dans la rue Principale.
  - Réaménagement autour de la fontaine.
  - Mise en service du nouvel éclairage public.
  - Signalisation horizontale et verticale.
- Réaménagement de 3 chemins ruraux (environ 2 km) par un traitement de sol sur 40 cm de profondeur, 1 couche de reprofilage et 1 couche d'enrobés.
  - Le chemin rural du Heckenstuck et le chemin rural de la Huettmatt qui sont le prolongement de la rue des Champs et de la rue des Prés seront refaits jusqu'à la RD 78.
  - Le chemin rural du Schebeiwend sera refait de la rue des Vergers jusqu'à la station d'épuration des Grands Chais de France.
- Aménagement d'une aire de jeux au lotissement "Les Vergers". Un emplacement a été prévu à cet effet dans le plan d'aménagement.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et environs a décidé de faire réaliser les travaux de rénovation intérieure et extérieure du château d'eau de Petersbach.
- Les Grands Chais de France vont faire construire en 2018 le 2<sup>ème</sup> magasin grande hauteur et prévoit également l'extension de leur parking pour le personnel.

# INFORMATIONS

## Tableau des emprunts en cours

Date début	Date fin	Objet	Organisme prêteur	Durée	Taux Fixe	Périodicité de remboursement	Capital des prêts à l'origine	Capital des prêts au 01-01-2018	Montant des échéances en 2018 Capital+Intérêt	
30.09.2009	30.06.2021	Travaux d'assainissement	CE Alsace	12	3.91%	trimestrielle	450 000	131 250	42 083	
31.03.2012	31.12.2021	Réaménagement Division Leclerc	BFCM	10	4.03%	trimestrielle	300 000	127 500	34 383	
30.09.2015	30.06.2028	Travaux d'assainissement	BFCM	13	1.40%	trimestrielle	800 000	671 730	67 416	
							Total	1 550 000	930 480	143 882
01.09.2017	31.08.2020	Crédit relais Réaménagement des 3 rues	BFCM	3	0.70 %	400 000 + intérêts				

## Lotissement Les Vergers

### A VENDRE

19 terrains viabilisés de 6 à 10 ares  
Prix de l'are : 5 160 € TTC



### LES AIDES AUX TRAVAUX : LE PIG RÉNOV'HABITAT 67

**Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?**

**Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !**

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :  
Urbam Conseil au 03 29 64 45 16 ou renseignez-vous à la Mairie.

# COMMUNIQUÉS

## Assainissement

### JE NE JETTE PAS « TOUT A L'EGOUT »

Voici une liste de **produits qui doivent impérativement être déposés dans les poubelles, déchetteries ou pharmacies**. Ce geste simple et éco-citoyen permettra à nos réseaux d'assainissement et à nos stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation du milieu naturel.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 Les objets solides les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Obstruction, détériorations des pompes et autres équipements électromécaniques, ayant un impact sur le coût de l'assainissement et sur la fiabilité/continuité de l'épuration.

#### AYEZ « L'ECO-REFLEX »

Avant d'ouvrir les emballages, consultez les étiquettes.

Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

#### A SAVOIR

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents de fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du code de la santé publique)

## Décharge municipale

De **mars 2018** à **novembre 2018** la décharge sera ouverte de **8h à 12h** les samedis suivants :

10 – 24 mars	4 – 18 août
7 – 21 avril	1 <sup>er</sup> – 15 – 29 septembre
5 – 19 mai	13 – 27 octobre
2 – 16 juin – 30 juin	10 – 24 novembre
7 – 21 juillet	



**RAPPEL** : Les dépôts autorisés sont :

- Déchets végétaux, terreux et pierreux.
- Gravats et déblais de démolition ou de terrassement en petite quantité.
- Sont interdits les matériaux bois, plâtre, et autres qui sont collectés par la déchetterie mobile (ouverture de **11h à 18h**, le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois toute l'année et le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à octobre).

Du mois de **décembre 2018** au mois de **février 2019** la décharge sera ouverte de **9h à 11h** les samedis suivants :

15 décembre 2018	19 janvier 2019	16 février 2019
------------------	-----------------	-----------------

Toutefois en cas de fortes chutes de neige ou de verglas, la décharge ne sera pas ouverte.

## Les erreurs de tri dans les bacs jaunes explosent en 2017 !

Après une baisse entre 2012 et 2015, l'année 2016 a vu une recrudescence des refus de tri qui se confirme en 2017 : sur le premier semestre, ces refus sont estimés à plus de 20% ! Cela fait du Smictom le plus mauvais trieur du secteur du SMITOM de Haguenau-Saverne. Nos voisins de la communauté de communes du pays de la Zorn (Hochfelden) sont eux passés de 12 % à 8 % sur ces 3 dernières années. Avec l'implication de tous, nous pouvons nous aussi atteindre ces résultats !

### Les principales raisons de cette hausse

- Des erreurs de bons trieurs qui veulent bien faire : les imbriqués ! Il est important de ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres, car les différents matériaux ne peuvent alors plus être triés sur la chaîne de tri.
- Des consignes de tri mal comprises : nous constatons des erreurs sur les déchets en plastique. Les seuls déchets en plastique qu'on peut mettre dans le bac jaune sont les bouteilles et flacons en plastique. Et très important, ils doivent être vides. Sont interdits : tous les pots et barquettes, tous les films et sacs plastiques, les bouteilles et emballages contenant encore des liquides.
- Les mouchoirs et le sopalin, qui vont dans le bac orange.
- Le textile n'est pas accepté dans le bac jaune. Pour le recycler, des conteneurs spécifiques ont été disposés dans chaque commune.
- De la triche pour échapper à la redevance des ordures ménagères ! Et il s'agit souvent de déchets lourds qui aggravent nos mauvais résultats : des gravats, des poubelles de salle de bain, des couches, des sacs d'ordures ménagères, des chaussures...



Un doute sur le tri ? N'hésitez pas à contacter le Smictom au 03 88 02 21 80.

### Des coûts financiers énormes !

Les refus de tri ont coûté au Smictom 122 000 € en 2015 et 136 000 € en 2016. Cela pourrait passer à 177 000 € si la quantité de refus restait à ce niveau en 2017.

Ces déchets partent en refus lors du tri en centre de tri. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés, puis renvoyés à l'incinération, soit un transport et un traitement de plus.

### De belles performances globales

Nos performances sont par ailleurs excellentes, comme le montre le tableau ci-après. En réduisant les erreurs de tri, nous serons véritablement un territoire exemplaire, or c'est l'objectif que nous poursuivons avec notre labellisation Territoire zéro déchet zéro gaspillage.

#### Le respect des agents de tri

Ces déchets sont triés, en partie à la main, chez ALTEM. Imaginez les équipes qui trouvent des restes de pizza ou des déchets de salle de bain au milieu des flacons plastique ou des papiers. Le verre est également redouté car il casse et devient blessant.

kg/hab/an	Smictom (2016)	Bas-Rhin (2015)	France (2013)
Ordures ménagères résiduelles	111	207	269
Collecte sélective (porte-à-porte)	70	57	47
Verre (apport volontaire)	43	34	29
Déchèteries hors gravats	166	153	144

## Les solutions mises en place par le Smictom

Le Smictom a recruté 2 nouvelles ambassadrices du tri, ce qui porte à 4 le nombre d'ambassadeurs présents au quotidien sur le terrain. Ils portent des gilets jaunes avec un logo vert. Des ambassadeurs du tri du SMITOM peuvent se joindre à eux, ils portent également un gilet jaune avec le logo du SMITOM. Les ambassadeurs ont pour mission de sensibiliser les habitants en porte-à-porte. Ils sont là pour répondre à vos questions sur le tri, le compostage ou la prévention des déchets en général. Merci de leur réserver un bon accueil.



Ils vérifient par ailleurs, de façon aléatoire, les bacs jaunes présentés à la collecte. Lorsque l'erreur de tri ne concerne qu'1 ou 2 déchets, ces déchets sont accrochés à la poignée pour vous informer qu'ils ne vont pas dans le tri. En cas d'erreur de tri plus importante, le couvercle du bac est scotché et le bac n'est pas collecté. Dans les deux cas, un tract vous informe du contrôle qui a eu lieu. Des explications complémentaires pourront vous être données au téléphone. Des ambassadeurs du tri pourront également se déplacer chez vous pour vous conseiller.

Les ripeurs d'éco.Déchets, qui assurent la collecte des bacs pour le Smictom, ont également pour consigne de ne pas collecter les bacs mal triés.

# ENVIRONNEMENT

## Utilisation des produits phytosanitaires

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes sont soumises à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans leurs espaces publics. Les cimetières, parcs, sentiers, forêts et parterres de fleurs bordant la voirie ne peuvent désormais plus être traités avec des pesticides !

Cette interdiction de l'usage de produits phytosanitaires sera étendue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux particuliers possédant un jardin ou un potager. Herbicide, insecticide, fongicide ou tout autre pesticide ne pourra donc plus y être épandu pour éradiquer les herbes indésirables !

Des alternatives aux pesticides existent ! Notamment : désherbage à la main ou à l'eau chaude, mise en place d'un paillage ou de plantes couvre-sol, utilisation d'un outil tranchant, brûlage à la flamme, association de plantes, rotation des cultures, ou favoriser le végétal ! Autant de techniques alternatives qui peuvent être mises en œuvre dès aujourd'hui, si tel n'est pas encore le cas ! Car ne l'oublions pas, les pesticides engendrent des impacts néfastes sur la santé humaine, l'environnement et la nappe phréatique !

Pour information : la semaine pour les alternatives aux pesticides aura lieu cette année du 20 au 30 mars 2018. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet <http://www.semaine-sans-pesticides.fr>



La commune vous rappelle par ailleurs qu'elle s'est engagée dans la démarche volontaire « zéro pesticides » depuis mars 2013, qu'elle a obtenu trois libellules et qu'elle les a conservées !

Maison de l'Intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller  
Tél. : 03 88 71 31 79 - Mél : [accueil@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:accueil@hanau-lapetitepierre.alsace)

 Suivez-nous sur Facebook : Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les deux communautés de communes du Pays de Hanau et du Pays de la Petite Pierre ont fusionné. La nouvelle Communauté de Communes ainsi créée est et sera amenée à exercer de nombreuses compétences.

Une nouvelle dynamique est en marche afin de réaliser des projets ambitieux de développement du territoire dans l'intérêt de l'ensemble des communes et de ses habitants.

Notre nouvelle identité visuelle (ci-dessus notre logo) traduit cette vitalité ainsi que la richesse de nos paysages et de nos patrimoines.

Sites internet :

- Communauté de Communes : [www.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.hanau-lapetitepierre.alsace)
- Office de tourisme intercommunal : [www.tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace)
- Piscines : [www.piscines.hanau-lapetitepierre.alsace](http://www.piscines.hanau-lapetitepierre.alsace)
- Château de Lichtenberg : [www.chateaudelichtenberg.alsace](http://www.chateaudelichtenberg.alsace)

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Avant leur fusion, les deux communautés de communes du Pays de Hanau et du Pays de la Petite Pierre avaient démarré l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Dans un souci de cohérence avec les démarches déjà engagées, la nouvelle communauté de communes a fait le choix de poursuivre les deux procédures en parallèle.

L'élaboration des PLUi se poursuit. La réflexion lancée depuis plusieurs mois permettra d'assurer le développement de chaque commune pour les 10 à 15 prochaines années en cohérence avec les équipements du territoire (transports, équipements publics, ...).

Trois réunions publiques ont été organisées fin septembre et début octobre sur le secteur du Pays de La Petite Pierre afin d'expliquer aux habitants le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.

Le PADD définit les grandes orientations du territoire d'une manière simple et concise, donnant ainsi une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Les principaux enjeux définis dans le PADD :

- Préserver le cadre de vie et l'identité rurale du territoire
- Maintenir la vitalité du territoire grâce à de nouvelles activités et services
- Améliorer toutes les circulations (routières, ferroviaires, à vélo...)

Une présentation du PADD est consultable sur le site : [www.cc-paysdelapetitepierre.fr](http://www.cc-paysdelapetitepierre.fr)

Les plans de zonages (qui définiront les zones constructibles et leur destination : habitat, activités économiques, agriculture) seront présentés courant 2018 lors de nouvelles réunions publiques.

Pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi, vous pouvez exprimer vos attentes et remarques dans le registre prévu à cet effet à la mairie de Petersbach, à la Maison de l'Intercommunalité ou par courriel à : [concertation-petite-pierre@hanau-lapetitepierre.alsace](mailto:concertation-petite-pierre@hanau-lapetitepierre.alsace), en précisant l'objet : concertation PLUi.

# VISITE DU SOUS-PREFET



Le maire Christian Schmitt, les adjoints Rémy Helmstetter et Christian Fauth ainsi que le conseiller Rudi Helmstetter ont accueilli le sous-préfet à la salle de la mairie le vendredi 17 février 2017. Au cours d'un entretien ouvert de près de deux heures, les élus lui ont présenté la commune, avec un aperçu historique, les tissus économiques et associatifs, les spécificités du village, les travaux réalisés ainsi que les projets en cours.

Le représentant de l'État a donné quelques pistes sur les orientations stratégiques d'investissement, donc de soutien aux communes, pour l'année à venir. « L'axe prioritaire est la sécurité », a-t-il déclaré, dans tous les domaines et sous toutes ses formes.

Le maire a fait visiter la bibliothèque, voisine de la mairie, où les attendait la responsable Martine Engel. En fin de matinée, l'ensemble des participants se sont déplacés aux Grands Chais de France, où les attendaient le PDG Joseph Helfrich, le directeur de site Pascal Martin, le député Patrick Hetzel et le président de la communauté de communes Hanau – La Petite Pierre, Jean Adam.

Joseph Helfrich a présenté cette société familiale qu'il a créée en 1979 et qui est devenue en presque 40 ans le premier exportateur de vins français. Elle ne cesse de s'agrandir et on trouve les vins des GCF dans 172 pays.

# CÉRÉMONIES

## Fête nationale

### Cérémonie au monument aux morts



### Remise des prix du fleurissement

**L**e maire Christian Schmitt et Stella Brumm, responsable de la commission du fleurissement, ont accueilli les mains vertes. Ils leur ont adressé leurs vives félicitations et souligné le travail de toutes celles et ceux qui par leur persévérance participent à l'embellissement du village.



Les lauréats du fleurissement sont Patrice Knoll, Dorothee Helmstetter, Laure Dorn, Carine Jung, Remy Jung, René Jung, Claudia Trappler, Bernard Trappler, Anneliese Brumm, Louis Zimmermann, Mireille Hurstel, Valérie Oster, Lilly Serfass, Micheline Janes, Christiane Cron, Liliane Cron.

# ANIMATIONS

## Repas de Noël des aînés

---



*L*e maire Christian Schmitt a adressé ses salutations à l'assistance de près de 120 personnes, parmi laquelle figurait la pasteure Manuela Kraft, il a excusé Nadine Holderith-Weiss et le curé Cyrille Lutz qui n'ont pu être présents. Une minute de silence a été observée à la mémoire des défunts de l'année.

Dans son intervention, le maire a aussi eu une pensée pour les personnes non présentes en ce jour pour cause de maladie, leur souhaitant un bon rétablissement. Puis, il a poursuivi en évoquant les différents chantiers dans la commune, particulièrement celui en cours au bas de la rue Principale, la rue des Champs et la rue des Prés, dont les travaux impacteront encore la vie des riverains jusqu'au printemps. Après le repas, l'après-midi a été agrémentée par une prestation de l'harmonie de Petersbach et les poèmes de Louis Zimmermann, 90 ans, le doyen du village. Un cadeau a également été remis aux personnes de 80 ans et plus qui sont au nombre de 57, soit 38 femmes et 19 hommes.



# ANIMATIONS & SERVICES

## Bibliothèque municipale

---

### ***Vous pouvez emprunter***

3 livres pour 3 semaines - 2 DVDs pour 2 semaines - 2 CDs pour 2 semaines

**L'abonnement est gratuit pour l'emprunt de tous les documents et pour tous les âges.**

### ***Horaires d'ouverture***

Notre équipe de 3 bénévoles se relaye pour vous accueillir et vous conseiller

Le lundi de 14h à 16h30 - le mercredi de 14h à 16h30

Le vendredi de 19h à 20h - le samedi de 14h à 16h

***Les animations :*** La bibliothèque c'est aussi ...

#### **... des actions vers et avec les écoles :**

- ainsi les classes de l'école maternelle y sont accueillies tous les lundis après-midi pour des animations, des lectures de contes et d'histoires ...

- sur demande des enseignants les bénévoles de la bibliothèque se déplacent, avec des livres dans les classes situées dans les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) La Petite-Pierre, Struth, Tieffenbach.

**... des expositions ponctuelles, des animations pour les enfants lors des mercredis récréatifs, des «goûters contes»**



***En 2017 :*** la bibliothèque a participé :

- à la Fête des enfants et de la jeunesse, organisée à Petersbach par la communauté de communes Hanau – la Pierre-Pierre

- au Festival VOOLP, promotion du conte et des arts du récit organisé par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin en proposant un spectacle gratuit «Le complot des loups» pour les enfants à partir de 9 ans.

Et a accueilli les enfants lors des mercredis récréatifs et des centres aérés.

### ***Projets en 2018***

- le dimanche 28 janvier à 15h30 dans la petite salle polyvalente: projection du film de M. Raymond WIESER «Alaska, la dernière frontière»,

- goûter-conte pour les enfants durant les vacances de février,

- spectacle dans le cadre de VOOLP en octobre 2018.

## ***Animations régulières dans la salle polyvalente***

---

**RELAIS ASSISTANTS MATERNELS :** Des ateliers d'éveil sont organisés les **lundis** matins de 9h à 11h, durant la période scolaire (hors congés scolaires).

**Renseignements :** Relais Assistants Maternels de la communauté de communes au 03 88 89 69 50 ou au 06 37 35 70 24 ou par mail : ram@hanau-lapetitepierre.alsace

**YOGA :** Les **mardis** de septembre à juin (hors congés scolaires) à 20h.

**Renseignements :** Parva Petra Sport Loisirs et Culture de La Petite Pierre, au 03 88 00 60 39.

**MERCREDIS RECREATIFS :** A partir de 3 ans de 13h à 18h durant la période scolaire (lors des congés scolaires des accueils de loisirs sont organisés).

**Renseignements :** Service Animation de la communauté de communes au 03 88 70 42 07 ou 07 85 07 54 51.

# REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) PETERSBACH, STRUTH, TIEFFENBACH, LA PETITE PIERRE

## *Cantine scolaire – salle polyvalente*

**Prix du repas :** 4.50 € (pour l'année scolaire 2017-2018).

Les repas sont livrés par un traiteur.

Les menus de la semaine sont affichés dans les écoles ou visibles sur le site de la commune :

[www.petersbach.fr](http://www.petersbach.fr) ⇒ **Enfance/Jeunesse** ⇒ **Cantine**

### Renseignements :

Mairie de Petersbach

Tél. 03 88 70 45 61

Fax : 03 88 70 48 43

Mail : [mairie.petersbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.petersbach@wanadoo.fr)

## *Rythmes scolaires*

Le conseil d'école et les conseils municipaux des 4 communes ont tous émis un avis favorable au rétablissement de la semaine des 4 jours pour les élèves du RPI avec effet à la rentrée 2018.

## *Mise en place d'un service d'accueil après les classes*

Un service d'accueil des enfants après la fin des classes de l'après-midi sera mis en place à la salle polyvalente à partir de la rentrée 2018. L'accueil des enfants le matin avant les classes sera également modifié.

# ANIMATIONS



### Légende

1 : Exposition artisanale

2 : Marché aux puces

3 : Exposition de fruits



# LES ASSOCIATIONS

## Les Sapeurs-Pompiers

Les sapeurs-pompiers de Petersbach, une **équipe de 33 hommes et femmes, tous volontaires, sont sortis 528 fois en 2017 avec leurs 9 engins : 334 fois sur le secteur de l'Unité Territoriale** (Erckarstwiller, Eschbourg-Graufthal, Frohmuhl, Hinsbourg, La Petite Pierre, Lohr, Petersbach, Pfalzweyer, Struth, Tieffenbach, Schoenbourg, Weisingen) **et 194 fois hors de ce secteur pour venir en aide à la population** : assistance à personne, incendie, accident, protection de l'environnement.

Pour **devenir pompier volontaire, on peut s'engager à partir de 16 ans** en suivant une formation initiale ou en rejoignant la **section des Jeunes Sapeurs-Pompiers dès l'âge de 11 ans**.

**L'Amicale est la partie associative** des Sapeurs-Pompiers et regroupe les jeunes, les actifs et les anciens. Au travers de ses activités, l'Amicale permet à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale nécessaire pour tisser des liens.

**Pour tout renseignement, passez à la caserne ou contactez-nous par mail** : [ut.petersbach@sdis67.com](mailto:ut.petersbach@sdis67.com)

## L'école de musique et l'Harmonie



L'harmonie de Petersbach a été créée en 1927.

Actuellement composée d'environ **25 membres**, certains musiciens sont présents depuis quelques décennies et la jeune relève est issue de l'école de musique. **Tous les musiciens sont les bienvenus pour compléter nos rangs ! Avis aux amateurs....**

Dans un cadre convivial, **les répétitions se succèdent une à 2 fois par semaine**, afin d'assurer 2 concerts annuels : un concert de Nouvel An à l'église ainsi qu'un concert de printemps à la salle polyvalente dont vous trouverez les dates dans le calendrier des manifestations.

**Pour tous renseignements complémentaires** : [www.harmoniedepetersbach.ekablog.fr](http://www.harmoniedepetersbach.ekablog.fr)

**Ecole de musique** : MULLER Cindy au 03 88 70 13 69 ou par mail : [cindy.gangloff@gmail.com](mailto:cindy.gangloff@gmail.com)

**Harmonie de Petersbach** : MEYER Corine au 06 36 76 74 00 ou par mail : [harmoniedepetersbach@gmail.com](mailto:harmoniedepetersbach@gmail.com)



## A.S. Rehthal

Les jeunes footballeurs ont eu la visite du gardien professionnel du SC Amiens (Ligue 1) qui n'est autre que Régis Gurtner, originaire d'Eschbourg. Régis a débuté le football chez les SR Rehthal avant de partir pour Obermodern. Il entama sa carrière professionnelle au RC Strasbourg.

Régis a trouvé un peu de temps pour jouer au Père Noël parmi les jeunes footballeurs en leur remettant un à un le cadeau préparé par les responsables des jeunes. C'est une grande première pour tous ces jeunes d'avoir pu accueillir un joueur professionnel.



**Pour tout renseignement** : Alain KOLLER, 3 rue du Moulin 67320 ESCHBOURG

☎ : 03 88 70 19 37 ou 06 68 68 67 54

mail : [alain.koller67@gmail.com](mailto:alain.koller67@gmail.com)



# LES ASSOCIATIONS

## L'association arboricole de Petersbach et environs

L'association arboricole de Petersbach et environs créée en 1984, qui compte 125 membres, a pour but de sensibiliser la population et le jeune public de nos écoles, à l'importance et à l'entretien des vergers autour de nos villages. Pour ce faire, elle propose plusieurs **cours de taille gratuits et ouverts à tout public** organisés dans son **verger-école près du château d'eau**. Les dates de ces cours sont communiquées page 17 et par voie de presse.



Le **5 aout 2018 elle ouvrira les portes de son verger** pour la visite du public et le soir elle proposera ses traditionnelles pizzas et tartes flambée. Son **exposition fruitière aura lieu le 7 octobre**. Par ailleurs, elle gère un **atelier de production de jus de pommes** avec l'association de Puberg.

### Pour plus de renseignements :

le Président JUNG Richard, 8 rue Principale PETERSBACH

☎ : 03 88 70 48 04 ou mail : [arboriculteurs-petersbach@orange.fr](mailto:arboriculteurs-petersbach@orange.fr)



## L'association des donneurs de sang

Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons de sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins. Alors, mobilisons-nous ! Nous comptons sur vous !

### Les 4 étapes pour donner son sang

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.

Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.



Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire,



Vous passez un entretien prédon afin de déterminer votre aptitude au don,



Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,



Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte. Après un don, il est important de boire beaucoup et manger.

Les conditions pour donner son sang :

- Etre âgé(e) de 18 à 70 ans,
- Etre muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour un premier don),
- Etre reconnu(e) apte au don,
- Peser au moins 50 kg,
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué).

Dans certain cas, il faut respecter un délai avant de pouvoir donner son sang :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours,
- Après des soins dentaires (sauf soins de carie ou détartrage : 1 jour) : 7 jours
- Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria ...) : 4 mois
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

Les prochains dons de sang à Petersbach – salle polyvalente :

→ Mardi 27 février

→ Lundi 7 mai

→ Lundi 16 juillet

→ Lundi 24 septembre

→ Mardi 18 décembre

**Pour plus de renseignements :**

le Président de l'association des donneurs de sang

JUNG Richard, 8 rue Principale PETERSBACH

☎ : 03 88 70 48 04



# INFORMATIONS

## TRANSFERT DU RECouvreMENT DES IMPOTS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le recouvrement des impôts (taxe d'habitation, taxes foncières et impôt sur le revenu) est transféré au Service des Impôts des Particuliers de Saverne, 11 rue Sainte-Marie, 67700 SAVERNE. La trésorerie de La Petite Pierre sera donc dans l'impossibilité de répondre à toute question sur ces impôts à compter de cette date.

## REPORTS DES COLLECTES DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF



En 2018 les collectes des ordures ménagères et les collectes sélectives seront assurées les jours fériés, **aucun décalage n'est à prévoir.**

## RAPPELS



### BRULAGE DES DECHETS

Le Règlement Sanitaire Départemental consultable en mairie **interdit** :

le brûlage à l'air libre, dans des incinérateurs ou dans des chaudières, des déchets ménagers et assimilés, des déchets verts issus des jardins et vergers et l'incinération des végétaux.

### REGLEMENTATION DES ACTIVITES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide **d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore**, tels que les tondeuses à gazon, les débroussailluses, les tronçonneuses, les perceuses, etc. **ne peuvent être effectués** qu'aux horaires suivantes :

**Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.**

**Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.**

**Se conformer à ces réglementations constitue un minimum de respect envers ses voisins et évite les troubles de voisinage.**

## REPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE



Mélanie SATTLER, originaire de Mackwiller, a commencé à travailler à la mairie de Petersbach le 2 janvier 2018, elle remplace la secrétaire de mairie Anne REBMANN qui part en congé de maternité le 26 janvier 2018.

**La population officielle de Petersbach au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (source INSEE) s'élève à 653 habitants.**



### Dates des cours de tailles et conférences de l'Association arboricole de Petersbach et environs

**17/03** cours de taille – Verger école

**24/03** cours de taille – Verger école

**06/04** conférence sur le traitement des arbres (bio) – salle polyvalente

**07/04** taille au vert – Verger école

**23/06** cours de greffage – Verger école



### Tennis Club Avis aux amateurs !

Possibilité d'occuper le court de tennis à votre convenance : **2,50 € l'heure / personne** ou abonnement à **l'année 35 € / personne** (les clés sont à récupérer chez le Président).

**Pour plus de renseignements adressez-vous au Président :**

GREINER Christian, 20 lotissement Pochum

☎ : 03 88 70 47 13

# HISTOIRE

## La tuilerie

La rue des Tuileries située entre la rue de la Division Leclerc et la rue du Cimetière, ainsi que le lieu-dit *Alte Ziegelscheuer* (vieille tuilerie) près du croisement allant vers Lohr, nous rappellent qu'il existait autrefois plusieurs tuileries sur le ban communal<sup>1</sup>. La dernière en date était située en partie sur l'emplacement de la maison d'habitation de Ernest HOFFMANN au n° 1 de la rue du Cimetière. D'ailleurs tout ce quartier est encore aujourd'hui appelé communément le *Ziegeleck*.

Avant la tuile, on utilisait les bardeaux en bois et de la paille pour recouvrir les toits. A Petersbach certaines toitures étaient encore revêtues de paille en 1850. Mais déjà à cette époque dans beaucoup de régions cette pratique fut déconseillée et abandonnée à cause des risques d'incendie et de la propagation du feu à des quartiers entiers. La présence d'une tuilerie à Petersbach peut s'expliquer par la présence à proximité de l'argile et du bois, nécessaires à la fabrication des tuiles et des briques et par le passage d'une route très fréquentée menant de La Petite-Pierre à *Bockenheim* (Sarre-Union). L'argile était notamment extraite au lieu-dit *Grundgrub*. Pour satisfaire les besoins en bois de la tuilerie, on déboisa le *Müssel* dès le 16<sup>e</sup> siècle. Les premiers témoignages concernant *Die Alte Ziegelscheuer* datent de 1629. Les deux exploitants étaient David ZIEGLER et Hans THOMMARCK.

## Destruction et reconstruction

À la fin de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) *die Alte Ziegelscheuer* avait subi le même sort que l'ensemble du village. Tout n'était que ruine et désolation. Il fallut attendre 1683 pour qu'un dénommé Daniel WALDT (sans doute un Suisse) construise une nouvelle tuilerie au village. Elle était la propriété du seigneur de La Petite-Pierre qui détenait l'ensemble des activités qui rapportaient de l'argent au comté. Daniel WALDT signa un contrat de location<sup>2</sup> pour une durée de vingt ans. En signe de reconnaissance pour la reconstruction d'une tuilerie, on ne lui demanda que 30 guldens de loyer par an pour les dix premières annuités contre 60 pour la deuxième décennie. Mais le nouvel exploitant n'arriva pas à l'échéance de son contrat.

En 1697 Hans PFISTER prit le relais pour une durée de neuf ans. La tuilerie nécessitait de grosses réparations. On lui concéda la location pour 30 guldens la première année, 45 la seconde et 60 à partir de la troisième. Dans le contrat, il était spécifié que ces sommes pourraient être baissées si une guerre venait à éclater ou si dans la région devaient se construire d'autres tuileries. Les deux cas survinrent en 1702 mais le plus préjudiciable fut la création de deux tuileries concurrentes, l'une à Bourscheid et l'autre à Diedendorf.

Pendant plusieurs années, les seigneurs de La Petite-Pierre renoncèrent aux droits de location. En contrepartie le locataire devait payer 6 guldens, 7 schillings et 7 pfennigs lors de chaque cuisson. Il était par contre dispensé de corvées et d'impôts. Après avoir renouvelé son contrat, Hans PFISTER décéda en 1707. Sa veuve se remaria avec leur domestique Christophe BÖHM. Veuf à son tour, le domestique prit pour épouse la sœur du propriétaire du *Steinbacherhof* près de Durstel. En 1713 Christophe BÖHM conclut avec les seigneurs de la Petite-Pierre un contrat<sup>3</sup> en plusieurs points :

1. La location est de 60 guldens par an.
2. Le locataire s'engage à livrer aux seigneurs et aux paroisses dépendant du consistoire de La Petite-Pierre, les fournitures au même prix en vigueur que dans la région, à savoir : la centaine de tuiles larges à 4 schillings, 8 pfennigs, la centaine de tuiles faîtières à 1 gulden, 6 schillings et 8 pfennigs, la centaine de briques à 4 schillings et le quart de chaux 3 schillings. Chaque cuisson est à déclarer à l'administration.
3. Le locataire est dispensé de corvées et d'impôts et si son travail est satisfaisant il sera prioritaire au prochain renouvellement du contrat. Une remise sur le versement annuel sera accordée en cas de guerre ou d'autre événement grave.

<sup>1</sup> L. C. WILL y a consacré un article paru dans La République (3-12-1924) *Die Geschichte eine Ziegelei* ainsi que dans les D.N.A. (29 et 30 avril 1948) *Die Petersbacher Ziegelhütte*

<sup>2</sup> Arch. dépt. Série E412

<sup>3</sup> Arch. dépt. Série E288

Christophe BÖHM et son épouse ne sachant écrire, c'est son beau-frère Peter FUHRMANN du *Steinbacherhof* qui signa à leur place, mais cette signature était sous le nom de Pierre THARRIER ! Sous la direction de Christophe BÖHM, la tuilerie connut un très grand essor, facilité en cela par la construction des maisons qui commençaient doucement à s'élever à la place des ruines laissées après la Guerre de Trente Ans.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1731, un habitant du village Hans Adam HELMSTETTER s'engagea à louer la tuilerie pour neuf ans, à raison d'un loyer annuel fixé à 70 guldens. De leur côté les seigneurs essayèrent de tirer un maximum de bénéfices de celle-ci. Ils mettaient à disposition du tuilier des parcelles de terre servant à extraire l'argile, ainsi qu'une partie de la forêt seigneuriale pour s'approvisionner en bois, le tout contre une forte rémunération. Le loyer prit des allures inflationnistes. Ainsi le successeur d'Adam HELMSTETTER, Hans Johann EHRET qui exploitait aussi la tuilerie de Pfalzweyer devait s'acquitter annuellement de 113 guldens en 1740. La guerre aidant, ainsi que les nombreux prélèvements en impôts, Hans Johann EHRET fut écrasé sous le poids des dettes.

Son gendre, Daniel SCHÖNBERGER, prit la relève. Mais vers la fin de son contrat, la tuilerie se trouvait dans un état de délabrement. Daniel SCHÖNBERGER reçut en 1757 les remontrances de ses propriétaires. Les habitants de Petersbach se plaignaient de la très mauvaise qualité des produits que fabriquait le tuilier et menaçaient d'aller acheter ailleurs.

La même année, les seigneurs louèrent la tuilerie à un autre habitant du village, Philipp HOFFMANN, pour un loyer annuel de 207 guldens. Il pouvait s'approvisionner gratuitement en bois de rémanent ou de bois mort dans la forêt seigneuriale. Par contre la chaux qui provenait de la commune voisine d'Ottwiller, appartenant au comté de Saarwerden, était soumise à une taxe de droit de passage. Avec la vente des produits de la tuilerie dont le prix était à peine supérieur à celui de 1713, les bénéfices ne suivaient pas la même courbe que le loyer. Avec l'ouverture d'une nouvelle tuilerie à Volksberg, la troisième dans le canton, l'activité vint à baisser et Philipp HOFFMANN préféra abandonner.

Quand son repreneur, Andréas EHRHARDT, quitta à son tour l'exploitation, il laissa derrière lui une immense dette de 200 guldens que devaient couvrir ses successeurs Nicklaus JUNG et Heinrich HECKEL. Les prix pratiqués par les tuiliers de Petersbach et de Pfalzweyer étaient bien inférieurs à ceux demandés à Phalsbourg, Weiterswiller et Weinbourg où se trouvaient les autres tuileries de la région. Seul locataire à partir de 1785, Nicklaus JUNG continua le métier de tuilier même après les années révolutionnaires. La tuilerie appartenait désormais à l'Etat qui s'était emparé des biens seigneuriaux.

## Vente aux enchères de la tuilerie

En tant que bien national, la tuilerie fut vendue aux enchères le 20 avril 1807 à Strasbourg. Le juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN et Adam EHRHARDT y assistèrent<sup>4</sup>. Ce fut un paysan de Kleingöeft près de Saverne qui remporta l'adjudication pour 6.400 francs. Une somme bien trop élevée selon les notes de Jean-Pierre HOFFMANN. La tuilerie était dans un très mauvais état et nécessitait de grosses réparations. Adam EHRHARDT proposa 4 louis d'or au nouveau propriétaire qui refusa son offre. Mais par la suite il se l'appropriera quand même dans des conditions que nous ignorons. Adam EHRHARDT connut une fin tragique en étant battu à mort sur une route dans la nuit du 26 au 27 juillet 1835<sup>5</sup> ; son meurtrier ne fut jamais identifié. Son fils Philipp reprit l'entreprise.

Après son mariage le 12 mai 1851 avec la fille unique de Philipp EHRHARDT, Georg HOFFMANN, fils du juge de paix, acquit de son beau-père des parts de la tuilerie par un acte de vente signé le 20 mars 1853. Ses descendants continuèrent à travailler sans interruption jusqu'à l'arrêt définitif de la tuilerie en 1909. Elle n'était plus à même de concurrencer les grandes exploitations modernes et industrialisées.

---

<sup>4</sup> Chronique du juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN

<sup>5</sup> Chronique du juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN

# Calendrier des manifestations 2018

FEVRIER	
Dim 11	Couscous A.S. Rehthal - Schoenbourg
Dim 18	Exposition artisanale - salle polyvalente
Mar 27	Don du Sang - salle polyvalente
MARS	
Dim 11	Concours de Belote A.S. Rehthal - Schoenbourg
AVRIL	
Sam 14	Concert de printemps de l'Harmonie - salle polyvalente
Ven 20	Soirée tartes flambées des parents d'élèves du RPI les Castors – salle polyvalente
MAI	
Sam 05	Soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
Lun 07	Don du Sang - salle polyvalente
Sam 26	Audition de l'école de musique - salle polyvalente
JUIN	
Dim 03	Fête d'été de la paroisse protestante - Lohr
Ven 08	Fête scolaire du RPI Les Castors - salle polyvalente
Dim 10	E Friejhohr fer unseri Sproch - salle polyvalente
Dim 24	Marché aux puces de l'Harmonie - salle polyvalente et rue Principale
JUILLET	
Ven 13	Fête nationale - monument aux morts et salle polyvalente
Lun 16	Don du Sang - salle polyvalente
Dim 29	Portes ouvertes et soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
AOÛT	
Dim 05	Portes ouvertes au Verger-Ecole de l'association Arboricole
Dim 19	Marche populaire de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Siewiller - départ salle polyvalente
SEPTEMBRE	
Dim 16	Fête de la choucroute A.S. Rehthal - salle polyvalente
Sam 22	Soirée vigneronne organisée par l'Harmonie - salle polyvalente
Lun 24	Don du Sang - salle polyvalente
OCTOBRE	
Dim 07	Exposition de fruits de l'association Arboricole - salle polyvalente
Dim 14	Moules-frites A.S. Rehthal - Schoenbourg
NOVEMBRE	
Sam 03	Distribution des calendriers des sapeurs-pompiers
Dim 04	Kirb - salle polyvalente
Dim 11	Vente de la paroisse protestante - salle polyvalente
DECEMBRE	
Dim 02	Fête de la Paroisse Protestante - La Petite Pierre
Sam 08	Fête de Noël de la commune - salle polyvalente
Mar 18	Don du sang - salle polyvalente
JANVIER 2019	
Dim 13	Concert du nouvel an de l'Harmonie - Eglise Protestante